

Appel au Concours 2024

- Général:** La participation au concours est ouverte pour tous les membres de PHOTOSUISSE. Pour participer, la cotisation doit être payée. Outre les règles mentionnées ici, le règlement du concours publié sur le site Internet de PHOTOSUISSE (dans la zone Download) s'applique. Les participants sont d'accord, que les photos acceptées et primées soient publiées dans le livre de photos. La présentation des photos dans le livre est sous la responsabilité du configurateur en ce qui concerne la mise en page et la taille des images. Les photos gagnantes (fichiers) peuvent également être utilisées lors des expositions publicitaires de PHOTOSUISSE pour une durée maximale de 5 ans. Le copyright de l'image reste à l'auteur.
- Dates:** **Fin des inscriptions pour des nouveaux membres: 31 mai 2024** pour des raisons administratives
Ouverture du portail: Les images peuvent être enregistrées en ligne à partir du samedi **08 juin 2024**.
Date limite d'envoi: (numérique et imprimé): lundi **22 juillet 2024** (cachet postal).
Jury: 28 / 29 septembre 2024 à Oftringen AG
- Nombre maximum d'images:** Le nombre maximum d'images autorisées par participant au concours est :
- | | |
|------------|--|
| FB | 4 x images en couleur imprimées |
| FP | 2 x portfolios en couleur imprimés (série de 5-6 images chacun) |
| SWB | 4 x images en noir et blanc imprimées |
| SWP | 2 x portfolios noir et blanc imprimés (série de 5-6 images chacun) |
| FI | 4 x images en couleur digitales (à être projetées) |
| SWI | 4 x images en noir et blanc digitales (à être projetées) |
| TRO | 6 x Derek Slattery Nature Trophy images digitales (à être projetées) |
- Frais d'inscription / paiement:** photos papier et photos numériques : CHF 6.00 par photo
portfolios : CHF 13.00 par portfolio
Paiement: Chaque club ou membre individuel recevra une facture de PHOTOSUISSE pour les images enregistrées.
- Transmission des images:** Toutes les images (numériques et imprimées) doivent être enregistrées en ligne via le système de [gestion d'images](#) mis à disposition par PHOTOSUISSE ! Lors de la saisie un numéro d'image est généré. Les fichiers des images sont à transmettre soit par l'outil de gestion des images, soit par téléchargement via www.swisstransfer.com ou un prestataire similaire à l'adresse digi-wettbewerb@photosuisse.ch, soit par l'envoi d'une clé USB. Merci de ne pas transmettre des fichiers par Dropbox ! Des CD's / DVD's ne seront plus acceptés.
Si les images ne sont pas téléchargées directement via le système de gestion des images, il faut créer un dossier compressé (ZIP) séparé par participant(e) avec les sous-dossiers correspondants (FB, FP, SWP, etc.). Cette structure de données nous facilite énormément le travail lors de l'attribution des images aux différentes catégories. Si les données ne sont pas fournies, les images numériques ne peuvent pas être jugées et ne peuvent pas non plus être imprimées dans le livre !
- Format de fichier:** Le format de fichier est TIFF (un seul calque), largeur/hauteur de l'image max. 3500 pixels avec une résolution de 300 pixels, le profil de couleur doit être Adobe RGB (1998). La taille du fichier n'est pas limitée.
- Nom du fichier:** Le nom du fichier doit être composé comme suit :
Numéro + nom et prénom de l'auteur + titre de l'image Exemple : **7358 Dupont Jean Lac de montagne**
- Exigences photos imprimées:** Les photos imprimées doivent être soumises conformément au règlement du concours sur un papier photographique stable (par exemple 250 g/m²) ou montées sur un support d'au moins 1 mm d'épaisseur. L'épaisseur (image et support d'image ou passe-partout) des images montées ne doit pas dépasser 3 mm. La taille du support pour toutes les photos imprimées (papier ou montage) doit être de 30 x 40 cm au minimum et de 40 x 50 cm au maximum. La taille de l'image est facultative. Une version numérique de l'image imprimée doit être transmise selon le format de fichier spécifié précédemment, comme décrit ci-dessus. Les images ne respectant pas ces spécifications ne seront **PAS** jugées et **aucun** remboursement des frais d'inscription ne sera effectué pour les images incorrectes, non livrées ou non saisies !
Il faut noter que **toutes les images imprimées doivent être pourvues du numéro d'image et du titre au dos**. Le titre et le numéro de l'image doivent être indiqués de manière à ce que l'orientation de l'image soit visible (format portrait ou paysage). Aucune autre information que le numéro et le titre de l'image n'est autorisée. Les étiquettes correspondantes peuvent être créées dans la gestion des images. Les étiquettes découpées et collées avec du ruban adhésif sont également tolérées. Apposez les étiquettes imprimées au verso selon la description ci-dessus. Cette tâche incombe au/à la responsable des photos au sein du club et à chaque membre individuel.
- Adresse de soumission:** Chris Brunner, Panoramaweg 4, CH – 5726 Unterkulm
- Adresse pour renvoi:** Veuillez indiquer une adresse postale de retour valable, pas de locaux de club
- Remise des prix:** La remise des prix se déroulera en 2025 lors de la photomuensingen.ch. Les détails seront annoncés ultérieurement.